



Séparation de mon conjoint

Par **zupare**, le **06/06/2010 à 09:03**

Bonjour,rrnncela fais 9 ans que je suis avec mon conjoint,et maintenant suite a de nombreux problemes,je decide de partir,nous avons 2 enfants ensemble,que dois je faire. rnrnQuels sont mes droits car je veux le droit de garde de mes enfants,il ma dit qu'il accepté que j'en ai la garde,mais je prefere avoir toute les chances de mon coté. rnrnFaut il que l'on passe devant un juge si oui cela peut prendre combien de temps,car la situation devient invivable, merci de vos reponses, cordialement.

Par **jeetendra**, le **06/06/2010 à 12:34**

-Tribunal de grande instance de Fontainebleaurrn159 Grande Ruern01 60 71 23 00rnrn- Tribunal de Grande Instance de Melunrn2, av. Du Général Leclercrn01 64 79 80 00rnrn- Tribunal de Grande Instance de Meauxrn44, avenue Salvador Allende rn01 60 09 75 00rnrnBonjour, prenez contact lundi avec le greffe des affaires familiales du Tribunal de grande instance proche de votre domicile dans 77, ils vous expliqueront comment saisir le juge aux affaires familiales pour obtenir la résidence habituelle des enfants, une pension alimentaire, etc. Courage à vous, bon dimanche.

Par **zupare**, le **06/06/2010 à 12:53**

merci c'est gentil,car la je ne savais plus quoi faire

Par **mirete**, le **07/06/2010** à **10:30**

Voici notre aide juridique, Les deux parents peuvent avoir la garde des enfants au moment de la rupture puisqu'ils sont égaux selon la loi. Un parent n'a donc pas plus le droit que l'autre d'avoir la garde des enfants. rnrnAinsi, un parent ne peut pas décider d'emmener les enfants avec lui si l'autre n'est pas d'accord.rnrnEn fait, il est préférable que les parents se mettent d'accord dès la rupture sur le type de garde qui conviendrait le mieux à leurs enfants. S'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord, ils peuvent faire une demande urgente à un juge pour qu'il rende un jugement sur la garde. rnrnLorsqu'un juge doit rendre une décision sur la garde d'un enfant, il peut ne pas vouloir changer la situation de garde qui existe depuis la rupture parce que la stabilité des enfants est un des facteurs importants évalués par le juge dans sa prise de décision. rnrnMerci.

Par **zupare**, le **07/06/2010** à **11:47**

la nous avons eu une discution et il me dis qu'il est d'accord que j'ai la garde des enfants a condition qu'il les ai 1 week end sur 2 et la moitié des vacances,rnce que je ne refuse pas,c'est pas parce que nous avons des problemes que les enfants doivent en patirrnmerci pour vos reponses